

Démarche : Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières
Organisme : Réétude des Indemnités Journalières Travailleurs Indépendants

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette procédure permet aux travailleurs indépendants de solliciter le ré-examen de leurs droits s'ils ont perçu une indemnité journalière nulle en maladie ou une indemnité journalière minimale en maternité pour les arrêts ayant débuté au 1er Janvier 2020 pour les arrêts maladie et au 1er Novembre 2019 pour les arrêts maternité.

Votre caisse de rattachement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - CPAM de Bourg-en-Bresse
- 02 - CPAM de l'Aisne
- 03 - CPAM de Moulins
- 04 - CPAM de Digne-les-Bains
- 05 - CPAM de Gap
- 06 - CPAM de Nice
- 07 - CPAM de l'Ardèche
- 08 - CPAM de Charleville-Mézières
- 09 - CPAM de Foix
- 10 - CPAM de Troyes
- 11 - CPAM de Carcassonne
- 12 - CPAM de Rodez
- 13 - CPAM de Marseille
- 14 - CPAM de Caen
- 15 - CPAM d'Aurillac
-

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

17 - CPAM de La Rochelle

18 - CPAM de Bourges

19 - CPAM de Tulle

21 - CPAM de Dijon

22 - CPAM de Saint-Brieuc

23 - CPAM de Guéret

24 - CPAM de Périgueux

25 - CPAM du Doubs

26 - CPAM de Valence

27 - CPAM d'Evreux

28 - CPAM de Chartres

29 - CPAM du Finistère

2A - CPAM d'Ajaccio

2B - CPAM de Bastia

30 - CPAM de Nîmes

31 - CPAM de Toulouse

32 - CPAM d'Auch

33 - CPAM de Bordeaux

34 - CPAM de l'Hérault

35 - CPAM de Rennes

36 - CPAM de Châteauroux

37 - CPAM de Tours

38 - CPAM de l'Isère

39 - CPAM de Lons-le-Saunier

40 - CPAM de Mont-de-Marsan

41 - CPAM de Blois

42 - CPAM de la Loire

43 - CPAM du Puy-en-Velay

44 - CPAM de Loire-Atlantique

45 - CPAM d'Orléans

46 - CPAM de Cahors

47 - CPAM d'Agen

48 - CCSS de Mende

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

- 50 - CPAM de Saint-Lô
- 51 - CPAM de Reims
- 52 - CPAM de Chaumont
- 53 - CPAM de Laval
- 54 - CPAM de Meurthe-et-Moselle
- 55 - CPAM de Bar-le-Duc
- 56 - CPAM de Vannes
- 57 - CPAM de Moselle
- 58 - CPAM de Nevers
- 59 - CPAM de Lille-Douai
- 59 - CPAM de Roubaix-Tourcoing
- 59 - CPAM des Flandres
- 59 - CPAM du Hainaut
- 60 - CPAM de l'Oise
- 61 - CPAM d'Alençon
- 62 - CPAM de la Côte-d'Opale
- 62 - CPAM de l'Artois
- 63 - CPAM de Clermont-Ferrand
- 64 - CPAM de Bayonne
- 64 - CPAM de Pau
- 65 - CPAM de Tarbes
- 66 - CPAM de Perpignan
- 67 - CPAM du Bas-Rhin
- 68 - CPAM du Haut-Rhin
- 69 - CPAM du Rhône
- 70 - CPAM de Vesoul
- 71 - CPAM de Mâcon
- 72 - CPAM du Mans
- 73 - CPAM de Chambéry
- 74 - CPAM d'Annecy
- 75 - CPAM de Paris
- 76 - CPAM de Rouen-Elbeuf-Dieppe
- 76 - CPAM du Havre
-

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

- 78 - CPAM de Versailles
- 79 - CPAM de Niort
- 80 - CPAM d'Amiens
- 81 - CPAM d'Albi
- 82 - CPAM de Montauban
- 83 - CPAM de Toulon
- 84 - CPAM d'Avignon
- 85 - CPAM de La-Roche-sur-Yon
- 86 - CPAM de Poitiers
- 87 - CPAM de Limoges
- 88 - CPAM d'Epinal
- 89 - CPAM d'Auxerre
- 90 - CPAM de Belfort
- 91 - CPAM d'Evry
- 92 - CPAM de Nanterre
- 93 - CPAM de Bobigny
- 94 - CPAM de Créteil
- 95 - CPAM de Cergy-Pontoise
- 971 - CGSS de Guadeloupe
- 972 - CGSS de la Martinique
- 973 - CGSS de Guyane
- 974 - CGSS de La Réunion
- 976 - CGSS de Mayotte

Trouver votre caisse primaire de rattachement :

Le code organisme de rattachement est la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM ou CGSS) de votre lieu de résidence.

Elle apparaît sur votre attestation de droits.

Ce document est disponible dans votre compte ameli

Présentation de la démarche

Bases juridiques

Bénéficiaires de la mesure

Vous percevez une indemnité journalière maladie à 0€ ou une indemnité maternité à taux partiel minimum (5.64 € pour 2021 et 2022). Dans ce cas, le décret n° 2021-1937 du 30 décembre 2021 vous permet de bénéficier d'une réétude de votre dossier au titre du maintien de droits de votre activité précédente.

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières
Les arrêts concernés sont ceux ayant débutés à compter du 1er Janvier 2020 pour les arrêts maladie et à compter du 1er Novembre 2019 pour les arrêts maternité.

Vous êtes concernés si vous remplissez l'une des 3 conditions suivantes :

- Votre arrêt de travail se situe dans les 12 mois qui suivent la fin de votre activité salariée
- Vous êtes en cours d'indemnisation Pôle emploi au titre d'un précédent emploi salarié au titre de l'article 311-5 du Code de la Sécurité Sociale
- Votre arrêt se situe dans les 12 mois qui suivent la fin d'indemnisation Pôle Emploi (article 161-8 du Code de la Sécurité Sociale)

Afin que nous puissions traiter votre demande, vous devez renseigner toutes les informations demandées et déposer l'ensemble des pièces justificatives correspondant à votre situation.

Identification

Numéro de sécurité sociale

Renseignez ici les 13 premiers chiffres de votre numéro de sécurité sociale

Date de naissance

Numéro de téléphone

Votre situation

1. Date de début de l'arrêt de travail concerné

Renseignez ici la date à laquelle votre arrêt de travail a commencé.

Rappel: si vous avez bénéficié de plusieurs arrêts de travail différents pendant la période (hors prolongations), vous devez compléter un formulaire pour chaque arrêt de travail.

2. Date de démarrage de votre activité indépendante

Indiquez ici la date à laquelle votre activité indépendante est devenue votre activité principale.

3. Si vous percevez des allocations chômage avant le début de votre activité indépendante

Indiquez ici votre date d'inscription à Pôle Emploi.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'inscription à Pôle Emploi

Joignez le justificatif d'inscription à Pole Emploi

Important

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

Vous devez nous fournir les 12 bulletins de salaire précédent votre installation en tant que travailleur indépendant.

Quelles pièces justificatives fournir?

Vous devez fournir les bulletins de salaire précédent votre inscription au chômage.

Exemple:

Inscription au chômage le 01/04/2021 et début d'activité indépendante le 01/10/2021 =>

Vous devrez nous fournir les 3 ou 12* derniers bulletins de salaire avant le 01/04/2021.

*Si vous exercez une activité salariée discontinue (intérimaire, VRP, CESU, saisonnier...) vous devez fournir les bulletins de salaire des 12 derniers mois.

A noter : Si vous aviez plusieurs employeurs, vous devez indiquer, pour chaque mois, le montant total des rémunérations de tous les employeurs confondus et fournir tous les justificatifs des sommes déclarées.

Vous devez saisir vos revenus bruts pour chaque mois

Il s'agit:

- du montant brut indiqué sur votre bulletin de salaire si vous avez eu un unique employeur au cours du mois
- du total des montants bruts indiqués sur vos bulletins de salaire si vous avez eu plusieurs employeurs au cours du mois

Revenus et justificatifs pour le mois M-1

Mois M-1 : Montant total des revenus bruts

Mois M-1 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-2

Mois M-2 : montant total des revenus bruts

Mois M-2 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

Revenus et justificatifs pour le mois M-3

Mois M-3 : Montant total des revenus bruts

Mois M-3 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-4

Mois M-4 : Montant total des revenus bruts

Mois M-4 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-5

Mois M-5 : Montant total des revenus bruts

Mois M-5 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-6

Mois M-6 : Montant total des revenus bruts

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

Mois M-6 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-7

Mois M-7 : Montant total des revenus bruts

Mois M-7 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-8

Mois M-8 : Montant total des revenus bruts

Mois M-8 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-9

Mois M-9 : Montant total des revenus bruts

Mois M-9 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bulletin de salaire

Demande de réétude de dossier Indemnités Journalières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-10

Mois M-10 : Montant total des revenus bruts

Mois M-10 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-11

Mois M-11 : Montant total des revenus bruts

Mois M-11 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Revenus et justificatifs pour le mois M-12

Mois M-12 : Montant total des revenus bruts

Mois M-12 : Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Validation de la démarche

Nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez correctement renseigné le formulaire et joint l'ensemble des pièces justificatives. Une fois la démarche validée, vous ne pourrez plus la modifier.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans le présent formulaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non